



Communiqué de presse 4/2014

La Médiatrice demande à la Commission d'inclure la performance de l'administration de l'UE dans le prochain rapport anticorruption

4 février 2014

Le Médiateur européen enquête sur des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes de l'UE. Tout citoyen de l'Union, résident, entreprise ou association dans un État membre peut introduire une plainte auprès du Médiateur. Le Médiateur offre des moyens rapides, flexibles et gratuits pour résoudre des problèmes avec l'administration de l'UE.

Pour plus d'informations :
www.ombudsman.europa.eu

Twitter:
[@EUombudsman](https://twitter.com/EUombudsman)

Contact :
Gundi Gadesmann,
chef adjoint de l'unité
communication

T. +32 2 284 26 09

gundi.gadesmann@ombudsman.europa.eu

La Médiatrice européenne, Emily O'Reilly, se félicite du premier rapport anticorruption de la Commission et de ses recommandations aux différentes administrations nationales, et invite la Commission à ajouter un chapitre sur la performance de l'administration de l'UE dans le prochain rapport.

Emily O'Reilly a expliqué: «L'administration de l'UE doit respecter les normes les plus élevées, particulièrement quand il s'agit de transparence, de règles strictes en matière de conflits d'intérêt et de normes élevées d'intégrité dans le domaine des marchés publics. Dans la plupart de ces domaines, les institutions de l'UE ont déjà des normes élevées comparativement à de nombreuses administrations nationales. J'encourage la Commission à prendre en compte le travail à venir de *Transparency International* sur l'intégrité des institutions de l'UE et à inclure les institutions de l'UE dans le prochain rapport anticorruption.»

Les plaintes au Médiateur concernant des questions d'ordre éthique

Le 3 février 2014, la Commission a publié son premier «rapport anticorruption de l'UE» qui conclut que la corruption coûte à l'économie européenne environ 120 milliards d'Euros par an. La Commission relève des problèmes dans plusieurs États Membres concernant les mécanismes de prévention et de contrôle, l'application efficace de la loi, l'intégrité politique et les marchés publics.

La Médiatrice européenne reçoit régulièrement des plaintes concernant les institutions de l'UE, par exemple en matière de conflits d'intérêt allégués, de «portes tournantes» et sur d'autres questions d'ordre éthique. Elle enquête actuellement sur le traitement, par la Commission européenne, d'un cas de «portes tournantes». La Médiatrice a demandé à la Commission de répondre à un certain nombre de questions à ce sujet d'ici au 28 février dans une lettre disponible ici:

<http://www.ombudsman.europa.eu/en/cases/correspondence.faces/en/52715/html.bookmark>